



Directeur ou Directrice des Ecoles Provinciales de Sécurité Civile

(F/H/X)

**ET SI C'ÉTAIT
VOUS!**

La Province de Namur recrute un/une Directeur ou Directrice (F/H/X) pour les Ecoles Provinciales de Sécurité Civile

Informations générales

- Nombre de poste vacant : 1
- Entrée en fonction : Dès que possible – en fonction des disponibilités du/de la candidat.e
- Réserve de recrutement valable 5 ans
- Lieu de travail principal : Rue Henri Blès, 88 à 5000 Namur
- Contrat : Statutaire
- Votre candidature est attendue pour le 11 octobre au plus tard.

Où allez-vous travailler ?

Votre service d'attache : Ecoles Provinciales de Sécurité Civile (EPSC)

Les EPSC regroupent le Centre de formation et de perfectionnement pour secouristes-ambulancier·ère·s en aide médicale urgente (Pôle AMU) et l'École du Feu (Pôle FEU) sur le territoire de la province de Namur.

Les EPSC jouent un rôle moteur en matière de sécurité civile et d'aide médicale urgente en province de Namur. Par l'organisation et la coordination de formations de qualité, elles répondent aux besoins des zones de secours du territoire provincial namurois et assurent les objectifs légaux en matière de recyclage de leur personnel.

Elles encouragent et mettent en place la mutualisation du matériel nécessaire aux formations et aux infrastructures liées avec et entre les trois zones de secours.

Votre mission / Vos missions

Vous assurez la gestion des EPSC et exécutez sa mission sous l'autorité de l'Inspecteur général de l'enseignement et de la formation.

Vous définissez en collaboration avec l'Inspecteur général une vision stratégique des EPSC et êtes le/la garant·e de sa mise en œuvre avec ses collaborateur·rice·s et les partenaires de EPSC.

Pour ce faire, vous devrez élaborer et mettre en œuvre une vision stratégique des EPSC en concertation avec les autorités provinciales, les zones de secours et les partenaires fédéraux. Vous aurez également comme mission de traduire cette vision en feuille de route opérationnelle et en indicateurs de performance.

Le descriptif de fonction peut vous être fourni, sur demande, à l'adresse daccota@province.namur.be

Remarque :

Si votre diplôme a été fourni à l'étranger, vous devez fournir une attestation d'équivalence à un des diplômes requis pour ce poste délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique).

Nous vous voulons dans notre **équipe** !



Votre profil

- Être titulaire d'un master
- Pouvoir attester d'une expérience utile de 5 années au moins à temps plein dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions de management

Une expérience démontrée dans plusieurs des domaines suivants constitue un atout important sans constituer une condition indispensable :

- Conduite de projets de transformation organisationnelle et accompagnement du changement
- Pilotage stratégique et gestion par objectifs et indicateurs
- Gouvernance d'organisations impliquant de multiples partenaires institutionnels
- Gestion de projets et coordination d'acteur·rice·s aux intérêts variés
- Développement ou pilotage d'activités de formation, de dispositifs pédagogiques ou de politiques qualité
- Gestion budgétaire et optimisation des ressources
- Conduite de démarches d'amélioration continue et d'innovation organisationnelle.

La procédure de sélection

L'examen sera constitué de trois parties :

1. **La remise d'un rapport** – au moment du dépôt des candidatures - consistant en la rédaction d'un rapport (5 pages maximum) sur la vision de la fonction de Directeur ou Directrice des Ecoles Provinciales de Sécurité Civile, les défis et les enjeux pour ce service à court et moyen terme. Cette épreuve est éliminatoire, le minimum requis est fixé à 60%.

Ce rapport devra accompagner la candidature, selon les modalités ci-après.

2. Présenter **une épreuve d'assessment** destinée à évaluer les capacités managériales et de gestion, cette épreuve n'est pas éliminatoire.
3. **Une épreuve orale** destinée à présenter et défendre l'épreuve écrite, évaluer les motivations, la connaissance de l'institution provinciale et les compétences en lien avec la fonction. Cette épreuve est éliminatoire, le minimum requis est fixé à 60%.

Egalité des chances et diversité

La Province de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Nous veillons à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences de personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, veuillez prendre contact avec la Cellule en charge du recrutement à l'adresse daccota@province.namur.be

Nous vous voulons dans notre **équipe** !

Nous offrons

Contrat

- Régime de travail : Temps plein (38 heures par semaine)
- Type de contrat : Contrat à durée indéterminée
- Estimation de la rémunération : Grade de Directeur·rice – Echelle A5
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 0 année d'ancienneté à temps plein : 5.436,09€
 - Brute mensuelle indexée (2026) avec 6 années d'ancienneté à temps plein : 5.988,91€

Une estimation de la rémunération peut être demandée à l'adresse daccota@province.namur.be

Avantages

- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 8 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 6,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics pour le trajet domicile-lieu de travail ;
- Assurance hospitalisation après un an d'occupation ;
- Assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Possibilité de télétravail après la période d'écologie nécessaire ;
- Remboursement de 0,37 euro/km parcouru en vélo.

Comment postuler?

Pour être recevable, votre dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme donnant accès à l'emploi.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse daccota@province.namur.be ou introduites, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines (DACCOTA), rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR **pour le 11 octobre 2026 au plus tard.**

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Pour toute question relative à cette procédure de recrutement, veuillez contacter Madame Julie TEIRLYNCK au 081/77.54.53 ou via l'adresse mail daccota@province.namur.be